

# Hérépian En route vers le zéro-phyto



## ▣ Assidus aux nouvelles pratiques à mettre en œuvre.

Le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) avait rendez-vous dernièrement avec les élus de la commune et les services techniques, sur les nouvelles pratiques à mettre en place suite à la loi interdisant l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Un plan d'action sera mis en place avec un état des lieux des pratiques existantes afin de tendre sur de bonnes pratiques.

Des actions spécifiques seront menées par quartier. Le CPIE rédigera un

diagnostic avec des recommandations accompagnées d'une cartographie des terrains à entretenir en fonction des zones à risques. Prochainement des entreprises viendront présenter pour un test grandeur nature des équipements alternatifs et de produits certifiés zéro-phyto. La commune demandera une subvention pour l'acquisition de nouveaux matériels auprès de l'Agence de l'Eau.

Un suivi sera assuré pendant deux ans par le CPIE pour les actions menées.